

# Baux ruraux : nouvelle forte hausse du montant des fermages



© 2023 Les Echos Publishing

L'indice national des fermages, qui permet d'actualiser chaque année le montant du loyer des terres agricoles et des bâtiments d'exploitation, est en hausse de 5,63 % en 2023 par rapport à 2022 (116,46 contre 110,26), ce qui constitue un record depuis 2019 (date de la création de l'indice). Les sommes à verser aux propriétaires au titre des fermages vont donc encore augmenter cette année, et ce de manière très significative. En effet, cette hausse, très importante cette année, est la cinquième consécutive puisqu'elle fait suite à celle, déjà forte, de l'an dernier (+ 3,55 %), à celle de 2021 (+ 1,09 %), à celle de 2020 (+ 0,55 %) et à celle de 2019 (+ 1,66 %).

Le montant du fermage pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024 sera donc égal à : loyer par hectare 2022 x 116,46/110,26.

**Rappel** : l'indice national des fermages est calculé en fonction de l'évolution du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare sur 5 ans à hauteur de 60 % et de l'évolution, à hauteur de 40 %, du niveau général des prix de l'année précédente.

[Arrêté du 18 juillet 2023, JO du 21](#)

